

Praticien Hospitalier: Dr LE BER
Praticien Hospitalier : Dr LE MEVEL
Cadre de santé de l'unité
Mme LE GOFF Nolwen Poste 6344
Secrétariat Médical :
☎ : 02.98.62.63.13

DESCRIPTION DU SERVICE:

Le Service de Réhabilitation Respiratoire est situé au rez-de-chaussée du bâtiment. Il est composé de 2 unités : l'hospitalisation complète et l'hospitalisation de jour.

L'hospitalisation complète comprend 25 chambres seules. Chaque chambre est équipée d'un cabinet de toilette avec WC, douche, lavabo. Celle-ci sera facturée après accord de la prise en charge par votre assurance complémentaire.

L'hospitalisation de jour comprend 5 places.

Pour plus de détail, vous pouvez consulter le portail internet du service :

www.ch-morlaix.fr/rehabilitation-respiratoire

FONCTIONNEMENT DU SERVICE:

Les soins sont assurés 24h/24h, 7 jours/7 par des infirmiers, aides-soignants et agents de service hospitalier.

La présence médicale par les médecins de Réhabilitation Respiratoire est assurée du lundi au vendredi de 8h30 à 18h30 et le samedi de 8h30 à 13h00.

Une permanence médicale est assurée la nuit et le week-end par l'équipe de garde du Centre Hospitalier de Morlaix.

Autres intervenants : cadre de santé, secrétaire médicale, psychologue, assistante sociale, diététicienne, ambulanciers, équipe de maintenance.

LA KINÉSITHÉRAPIE :

Elle est prise en charge par 3 kinésithérapeutes sur le plateau technique au rez de chaussée du bâtiment du lundi au vendredi de 9H à 17H.

LE SERVICE SOCIAL :

L'Assistante Sociale se déplace dans le service. Se renseigner auprès de l'infirmière.

LA PRESTATION ALIMENTAIRE :

- Petit déjeuner 8 h en chambre
- Déjeuner 12 h 00 en salle à manger ou en chambre
- Dîner 18 h 30 en salle à manger ou en chambre

Un avis auprès de la diététicienne peut être sollicité par le médecin.

LES MEDICAMENTS :

Après accord du médecin, vous pourrez gérer votre traitement comme à la maison (à l'exception des stupéfiants) ou vous faire aider par l'infirmier(e). Dans ce cas, vous lui remettrez vos médicaments qui vous seront rendus à la sortie.

LES VISITES :

Les visites dans l'unité sont autorisées de 15 h 30 à 20 h 00.

LES PERMISSIONS :

Elles sont accordées **sur autorisation médicale, pour une durée maximale de 48 heures à partir du samedi matin**. Pensez à la demander 24 à 48 heures avant le jour prévu sous peine de refus.

LES DÉPÔTS DE VALEURS :

Nous vous conseillons de ne pas avoir d'objet de valeur. Néanmoins, un tiroir fermant à clé, sous votre responsabilité, est mis à votre disposition dans chaque chambre et il existe un coffre au bureau des entrées (voir avec la secrétaire d'accueil).

LES SOINS DE PEDICURE :

Des soins peuvent être programmés au cours de votre séjour. Il faut vous inscrire auprès de l'infirmier (e) qui vous transmettra le tarif.

LE COIFFEUR :

Une coiffeuse peut intervenir sur le site. Les coordonnées vous seront transmises par l'infirmier (e) afin que vous puissiez prendre RDV.

LE LINGE :

Le linge de toilette est fourni par le service. Pour les personnes ne pouvant pas aller en permission, il est possible de laver et sécher le linge mais l'équipe ne prendra que le linge qui va au sèche-linge. Vous pouvez fournir la lessive ou une dosette de lessive vous sera facturée 0,50cts.

LE TÉLÉPHONE :

Vous avez à votre disposition un téléphone, vous permettant de recevoir des appels par le biais du standard. D'autre part, moyennant une somme forfaitaire non remboursable, il vous est possible d'obtenir une ligne pour recevoir et appeler vos correspondants. Renseignez-vous auprès de la secrétaire à l'accueil du lundi au vendredi de 8h30 à 16h45.

INTERNET :

Vous pouvez avoir accès à internet en louant une clé 3G. Renseignez-vous auprès de la secrétaire à l'accueil.

LE TÉLÉVISEUR :

Un téléviseur est à votre disposition dans une salle. Une location est possible, renseignez-vous auprès de la secrétaire à l'accueil. Pour respecter le repos de votre voisinage, les appareils de radio et de T.V doivent être utilisés avec discrétion.

LE COURRIER :

Votre courrier vous sera remis en fin de matinée.
Pour recevoir votre courrier, voici l'adresse :

*Service de Réhabilitation Respiratoire
Site " Le Guervenan " - PLOUGONVEN
CH des Pays de Morlaix
BP 97 237
29672 MORLAIX Cedex*

LE CULTE :

Vous pouvez avoir la visite d'un représentant du culte de votre choix. Renseignez-vous auprès de l'infirmier(e).

La cigarette électronique est interdite dans tous les locaux du SSR.

**Tous les membres de l'équipe vous
souhaitent la bienvenue**



Version 25/09/2017



**CENTRE HOSPITALIER
DES PAYS
DE MORLAIX**

SERVICE DE

REHABILITATION RESPIRATOIRE

Site « Le Guervenan » - PLOUGONVEN

☎ : 02.98.62.63.34

Fax : 02 98 62 63 09